

Canadian High Commission



Haut Commissariat du Canada

Note n° 0295

daté du 04 décembre 1998

Excellence,

J'ai l'honneur de faire référence à l'accord de service aérien du 20 juillet 1982 conclu entre le gouvernement de l'Inde et le gouvernement du Canada et au protocole d'entente du 10 février 1987.

J'ai en outre l'honneur de proposer, au nom du gouvernement du Canada, que l'accord susmentionné soit modifié de la manière suivante :

1. Supprimer la partie I et la partie II de l'annexe à l'accord et les remplacer respectivement par la partie I et la partie II ci-jointes,
2. Supprimer le protocole d'entente du 10 février 1987 et le remplacer par le protocole d'entente ci-joint daté du 04 décembre 1998.

Si ce qui précède est acceptable pour le gouvernement de l'Inde, je propose que la présente note, authentique en anglais et en français, ainsi que votre confirmation en réponse, constituent un accord entre nos gouvernements, lequel entrera en vigueur en date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in cursive script that reads "D.E. Waterfall".

M. D.E. Waterfall  
Haut-commissaire adjoint  
Pour le gouvernement du Canada

M. Anil Bajjal  
Secrétaire adjoint  
Ministère de l'Aviation civile  
Pour le gouvernement de l'Inde